



## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

### AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIC

#### À l'égard du projet de *Règlement no 251-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*

AVIS EST DONNÉ aux personnes intéressées par le projet de *Règlement no 479-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*, que :

Lors d'une séance du Conseil tenue le 7 avril 2026, le Conseil municipal a déposé le projet de *Règlement no 251-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*.

Ce projet de règlement a pour objets :

- dans le cadre des actions mises de l'avant par le gouvernement du Québec en faveur de la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, la municipalité souhaite exercer un meilleur contrôle sur les situations de vétusté ou de délabrement touchant les immeubles patrimoniaux situés sur son territoire;
- la municipalité souhaite pouvoir éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus en prescrivant des normes d'occupation et d'entretien.

#### 1. Dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

#### 2. Conséquences de l'adoption et suivi

Après la tenue de l'assemblée publique de consultation, le Conseil pourra adopter, avec ou sans changement, le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, et ce, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### 3. Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2026, à 19 h, à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption.

Les commentaires obtenus seront soumis aux membres du Conseil municipal avant l'adoption du règlement.

#### 4. Obtention des documents et informations

Ledit projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité

Donné à Mont-Saint-Pierre ce 7 mai 2026

Marie-Eve Tanguay, greffière intérimaire